



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-300

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●				
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation		●			
	C-7 : Commerce de restauration			●		
	C-8 : Commerce d'hébergement	●				
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1) (6)	(2)	(3)		
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7	7		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	30	30	30		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	15 / -	15 / -	15 / -		
	Latérale minimale (m)	5	5	5		
	Latérales totales minimales (m)	10	10	10		
	Arrière minimale (m)	10	10	10		
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	30	30	30		
	Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	45		
	Superficie minimale (m ²)	1 500	1 500	1 500		
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●		
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●		
	Projet intégré	●	●	●		
	Dispositions particulières applicables à certaines zones					
	Notes spéciales	(4) (5)	(4) (5)	(4) (5)		
NOTES					Amendements	
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques, marché aux puces, épicerie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, pharmacie, magasin à rayons, vente de cannabis.					N° régl.	Date
					102-52	2019-04-19
(suite page suivante)						



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-300

NOTES (SUITE)
(2) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique, salle d'amusement, les usages du sous-groupe d'usages « récréation extérieure extensive » (sauf le sentier récréatif) et du sous-groupe d'usages « récréation extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage et centre de ski alpin (3) Restaurant saisonnier (4) Toute ligne électrique doit être située à l'arrière de la bande boisée exigée sauf dans le cas où la ligne électrique traverse la montée Ryan d'un côté à l'autre. (5) Centre commercial de type artériel autorisé (6) Hébergement léger, hébergement routier



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-300-1

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale	●					
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 /-					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 3					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	25					
	Bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	15 / -					
	Latérale minimale (m)	5					
	Latérales totales minimales (m)	10					
	Arrière minimale (m)	10					
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	30					
	Profondeur moyenne minimale (m)	45					
	Superficie minimale (m ²)	1 500					
DIVERS							
	Espace naturel (%)						
	PIIA	●					
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Corridors de signature	●					
	Projet intégré	●					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●					
	Notes spéciales	(1)					
NOTES						Amendements	
(1) Projet intégré obligatoire						N° régl.	Date
						102-63	2021-08-20



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES
ZONE : CA-301

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●				
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier		●			
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration	●				
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(2)				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7,5			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 /-	65 /-			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 1	1 / 1			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	30	30			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	15 / -	15 / -			
	Latérale minimale (m)	5	5			
	Latérales totales minimales (m)	10	10			
	Arrière minimale (m)	10	10			
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	50	50			
	Profondeur moyenne minimale (m)	45	45			
	Superficie minimale (m ²)	3000	3000			
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●			
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●			
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones					
	Notes spéciales	(4)	(3) (4)			

NOTES		Amendements	
(1) Dépanneur, tabagie (2) Restaurant saisonnier (3) Un atelier de réparation mécanique pour station-service est prohibé. (4) Toute ligne électrique doit être située à l'arrière de la bande boisée exigée sauf dans le cas où la ligne électrique traverse la montée Ryan d'un côté à l'autre.		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CL-302

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger	●				
	C-4 : Commerce artériel lourd		●			
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation		●			
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère			●		
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure	●				
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne	●				
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(3)	(2)			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES	NORMES SPÉCIFIQUES					
	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7	7		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	67 / -	67 / -	67 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	50	50	50		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	10 / -	10 / -	10 / -		
	Latérale minimale (m)	5	5	5		
	Latérales totales minimales (m)	10	10	10		
	Arrière minimale (m)	10	10	10		
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	25	25	25		
	Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	45		
	Superficie minimale (m ²)	1500	1500	1500		
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●		
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●		
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●		
	Notes spéciales					

NOTES		Amendements	
(1) Administration municipale ou gouvernementale		N° régl.	Date
		(2013)-102-27	2013-07-19
(2) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique, salle d'amusement et les usages des sous-groupes d'usages « récréation extérieure extensive » et « commerce de récréation intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin			
(3) Aéroport, antennes de transmission des télécommunications			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-303

USAGES PERMIS	CLASSES D'USAGES						
	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale		●				
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services	●					
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger	●					
	C-4 : Commerce artériel lourd	●					
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation	●					
	C-7 : Commerce de restauration	●					
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(2)(3)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES	NORMES SPÉCIFIQUES						
	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●	●				
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2	1 / 2				
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	25	25				
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	10 / -	10 / -				
	Latérale minimale (m)	3	3				
	Latérales totales minimales (m)	6	6				
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5				
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	30	30				
	Profondeur moyenne minimale (m)	50	50				
	Superficie minimale (m ²)	1 500	1000				
	DIVERS						
	Espace naturel (%)						
	PIIA	●	●				
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Corridors de signature	●	●				
	Projet intégré						
	Dispositions particulières applicables à certaines zones						
	Notes spéciales						

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date
(1) Dépanneur, tabagie		(2020)-102-5	2020-08-21
(2) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique, salle d'amusement et les usages des sous-groupes d'usages « récréation extérieure extensive » (sauf le sentier récréatif) et « extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage et centre de ski alpin			
(suite page suivante)			



NOTES (SUITE)

- (3) Vente et location de véhicules roulants, de bateaux, de maisons mobiles, de maisons préfabriquées, de véhicules récréatifs, de camions, de machinerie, vente et location d'automobiles, de camionnettes et de véhicules légers domestiques en état de fonctionner, atelier d'installation et de réparation d'amortisseurs, silencieux, transmissions, vente de matériaux de construction et grossiste



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-304

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services	●					
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger	●					
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier	●					
	C-6 : Commerce de récréation	●					
	C-7 : Commerce de restauration	●					
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(3)(4)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	25					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	10 / -					
	Latérale minimale (m)	3					
	Latérales totales minimales (m)	6					
	Arrière minimale (m)	7.5					
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	30					
	Profondeur moyenne minimale (m)	50					
	Superficie minimale (m²)	1 500					
	DIVERS						
	Espace naturel (%)						
	PIIA	●					
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Corridors de signature	●					
	Projet intégré						
	Dispositions particulières applicables à certaines zones						
	Notes spéciales	(2)					

NOTES		Amendements	
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques, marché aux puces, épicerie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, pharmacie, magasin à rayons, vente de cannabis. (2) Un atelier de réparation mécanique pour station-service est prohibé. (suite page suivante)		N° régl.	Date
		102-52	2019-04-19



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-304

NOTES (SUITE)
(3) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique, salle d'amusement et les usages du sous-groupe d'usages « récréation extérieure extensive » (sauf un sentier récréatif), du sous-groupe d'usages « récréation extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts et école de pilotage, centre de ski alpin (4) Restaurant saisonnier



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-305

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	●				
	C-7 : Commerce de restauration		●			
	C-8 : Commerce d'hébergement			●		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)	(2)	(3)		
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
	NORMES SPÉCIFIQUES					
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	12	12	12		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	200 / -	200 / -	200 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25	25	25		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	10 / -	10 / -	10 / -		
	Latérale minimale (m)	4,5	4,5	4,5		
	Latérales totales minimales (m)	9	9	9		
	Arrière minimale (m)	10	10	10		
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	25	25	25		
	Profondeur moyenne minimale (m)	45	45	45		
	Superficie minimale (m ²)	1500	1500	1500		
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●		
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●		
	Projet intégré	●	●	●		
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●		
	Notes spéciales	(4)	(4)	(4)		

NOTES		Amendements	
(1) Établissement présentant des spectacles à caractère érotique et les usages des sous-groupes d'usages « récréation extérieure extensive » (sauf un sentier récréatif) et « récréation intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage, centre de ski alpin (2) Restaurant saisonnier		N° régl.	Date

(suite page suivante)



NOTES (SUITE)

- (3) Hébergement léger, maison de pension de 3 à 19 chambres, maison de pension de 20 chambres et plus, complexe hôtelier, hébergement routier
- (4) Centre commercial de type artériel autorisé



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : TM-306

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement		●				
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(2)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	(1)					
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●	●				
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)		5				
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	5					
	Bâti/terrain maximal (%)	12	12				
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	15 / -	15 / -				
	Latérale minimale (m)	5	3				
	Latérales totales minimales (m)	10	6				
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5				
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	50	50				
	Profondeur moyenne minimale (m)	40	40				
	Superficie minimale (m ²)	2 000	2 000				
	DIVERS						
	Espace naturel (%)	50	50				
	PIIA						
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Corridors de signature	●	●				
	Projet intégré	●	●				
	Dispositions particulières applicables à certaines zones						
	Notes spéciales						

NOTES		Amendements	
(1) Gîte du passant (2) Auberge d'un maximum de 12 chambres		N° régl.	Date
		102-65-1	2022-03-18



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES
ZONE : RA-307

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	●				
		Jumelée					
		Contiguë					
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
		Largeur minimale (m)	7				
		Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
		Hauteur minimale/maximale (m)					
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)		7					
Bâti/terrain maximal (%)		15					
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		7,5 / -					
Latérale minimale (m)		3					
Latérales totales minimales (m)		6					
Arrière minimale (m)		7,5					
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)		25					
Profondeur moyenne minimale (m)							
Superficie minimale (m ²)		1 500					
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature							
Projet intégré	●						
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CL-308

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger	●			●	
	C-4 : Commerce artériel lourd		●			
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure			●		
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne			●		
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(2)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(1)		
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●	●	
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	200 / -	200 / -	200 / -	100 / -	
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25	25	25	25	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	11 / -	11 / -	11 / -	11 / -	
	Latérale minimale (m)	3	3	3	3	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5	7.5	
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	50	50	50	50	
	Profondeur moyenne minimale (m)	60	60	60	60	
	Superficie minimale (m ²)	1500	1500	1500	1500	
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●	●	
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●	●	
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones					
	Notes spéciales				(3)	

NOTES		Amendements	
(1) Aéroport, antenne de transmission des télécommunications, transbordement ou récupération de déchets, dépôt de matériaux secs et dépôt de carburant (2) Services professionnels et bureau d'entrepreneur général. (3) Un seul bâtiment dans cette zone peut abriter cet usage.		N° régl.	Date
		102-60	2020-12-18



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-309

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●				
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●				
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd		●			
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation		●			
	C-7 : Commerce de restauration			●		
	C-8 : Commerce d'hébergement				●	
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(5)	(2) (6)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)		(3)	(4)	
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●	●	
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	150 / -	150 / -	150 / -	150 / -	
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40	40	40	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	
	Latérale minimale (m)	3	3	3	3	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5	7.5	
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	25	25	25	25	
	Profondeur moyenne minimale (m)	30	30	30	30	
	Superficie minimale (m ²)	1500	1500	1500	1500	
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●	●	
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●	●	
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones		●			
	Notes spéciales					

NOTES		Amendements	
(1) Épicerie, magasin de spiritueux, pharmacie, prêteur sur gages, vente de marchandises érotiques, marché aux puces, magasin de vins et spiritueux, pharmacie, magasin à rayons, vente de cannabis		N° régl.	Date
		102-21	2012-04-20
		102-40	2016-08-19
		102-52	2019-04-19
(2) Vente de maisons préfabriquées , un seul entrepreneur général dans la zone, entreposage intérieur de véhicule moteur sans entreposage extérieur.		102-54	2019-12-20
		102-60	2020-12-18
		102-65-1	2022-03-18

(suite page suivante)



ZONE : CA-309

- (3) Restaurant saisonnier
- (4) Résidence de tourisme et hébergement routier
- (5) Bureau de location
- (6) Location d'embarcations nautiques non motorisées



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : TM-310

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	●				
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	- / 2,5			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	20	20			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7 / -	7 / -			
	Latérale minimale (m)	2	2			
	Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5			
	Arrière minimale (m)	6	6			
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	7	7			
	Profondeur moyenne minimale (m)	45	45			
	Superficie minimale (m ²)	2000	3000			
	DIVERS					
	Espace naturel (%)	60				
	PIIA					
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature					
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones					
	Notes spéciales					

NOTES		Amendements	
(1) Terrain de camping		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : TM-311

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile		●				
	H-6 : Parc de maisons mobiles		●				
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée		●				
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)						
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)						
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 1				
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)		20				
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)		7 / -				
	Latérale minimale (m)		2				
	Latérales totales minimales (m)		4.5				
	Arrière minimale (m)		6				
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)		40				
	Profondeur moyenne minimale (m)		45				
Superficie minimale (m²)		2 000					
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature							
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales		(1)					

NOTES		Amendements	
(1) Malgré toute disposition contraire, aucune coupe d'arbres n'est autorisée dans une bande d'une profondeur minimale de 10 mètres en bordure de l'emprise de la rue Labonté lorsqu'un bâtiment de type maison mobile est adjacent à cette rue, sous réserve de l'article intitulé « Abattage d'arbre et étiéage d'arbres » du chapitre 14 du règlement de zonage en vigueur.		N° régl.	Date
		102-4-2	2010-07-16



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-312

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	(1)				
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	11 / -				
	Latérale minimale (m)	2				
	Latérales totales minimales (m)	4,5				
	Arrière minimale (m)	7				
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18				
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5				
	Superficie minimale (m ²)	500				
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●				
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●				
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones					
	Notes spéciales					

NOTES		Amendements	
(1) Gîte du passant		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : PI-313

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale		●			
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage	●				
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●			
	Jumelée	●				
	Contiguë	●				
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5	7,5			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 /-	65 /-			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	30	30			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	6,5 / -	6,5 / -			
	Latérale minimale (m)	2	2			
	Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5			
	Arrière minimale (m)	7	7			
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18	18			
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5			
	Superficie minimale (m ²)	1 000	500			
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA					
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature					
	Projet intégré	●				
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●			
	Notes spéciales					

NOTES		Amendements	
(1) Maison de retraite		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-314

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7,5					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	6,5 / -					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérales totales minimales (m)	4,5					
	Arrière minimale (m)	7					
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18						
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5						
Superficie minimale (m ²)	500						
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature							
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-315

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -				
	Latérale minimale (m)	3				
	Latérales totales minimales (m)	6				
	Arrière minimale (m)	7,5				
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18				
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5				
	Superficie minimale (m ²)	500				
	DIVERS					
Espace naturel (%)						
PIIA	●					
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	●					
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CL-316

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger	●					
	C-4 : Commerce artériel lourd	●					
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	12					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	200 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	25					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	11 / -					
	Latérale minimale (m)	3					
	Latérales totales minimales (m)	6					
	Arrière minimale (m)	7,5					
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	30					
	Profondeur moyenne minimale (m)	60					
	Superficie minimale (m ²)	1 500					
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	●						
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●						
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CL-317

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger	●					
	C-4 : Commerce artériel lourd	●					
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère		●				
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●	●				
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7,5	7,5				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)	150 / -	150 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	- / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	50	50				
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	9 / -	9 / -				
	Latérale minimale (m)	2	3,5				
	Latérales totales minimales (m)	4	7				
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5				
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
Largeur minimale (m)	20	20					
Profondeur moyenne minimale (m)	30	30					
Superficie minimale (m²)	600	600					
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	●	●					
PAE							
Usages conditionnels	●	●					
Corridors de signature	●	●					
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date
		102-53	2019-08-16



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : PI-318

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux		●			
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage	●				
	P-2 : Communautaire d'envergure	●				
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement	●				
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne	●				
	P-7 : Utilité publique lourde	●				
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)(2)	(4)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(3)				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2	1 / 2			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -	7,5 / -			
	Latérale minimale (m)	3	3			
	Latérales totales minimales (m)	6	6			
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5			
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18	18			
	Profondeur moyenne minimale (m)	30	30			
	Superficie minimale (m ²)	2000	2000			
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●			
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●			
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones					
	Notes spéciales					

NOTES		Amendements	
(1) Bâtiment communautaire (2) Administration municipale et gouvernementale (3) Aéroport, antenne de transmission des télécommunications (4) Organisme, association		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-319

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	20					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérales totales minimales (m)	4,5					
	Arrière minimale (m)	7,5					
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18						
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5						
Superficie minimale (m ²)	500						
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●						
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : TM-320

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale		●			
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services			●		
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration			●		
	C-8 : Commerce d'hébergement				●	
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(4)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2) (3)		
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	(1)				
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●	●	
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7	7,5	7,5	
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	65 / 350	65 / -	
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25	25	25	25	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	7,5 / -	
	Latérale minimale (m)	3	3	3	3	
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18	18	18	18	
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5	27,5	27,5	
	Superficie minimale (m ²)	500	500	500	500	
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●	●	
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●	●	
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones					
	Notes spéciales					

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date
(1) Gîte du passant			
(2) Épicerie, pharmacie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, salon de massage, vente de marchandises érotiques, prêteur sur gage, marché aux puces			
(3) Restaurant saisonnier et restaurant routier			
(4) Auberge d'un maximum de 12 chambres			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES
ZONE : CL-321

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger	●				
	C-4 : Commerce artériel lourd	●				
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	12				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	200 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	25				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	11 / -				
	Latérale minimale (m)	9				
	Latérales totales minimales (m)	18				
	Arrière minimale (m)	9				
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
Largeur minimale (m)	30					
Profondeur moyenne minimale (m)	38					
Superficie minimale (m ²)	1150					
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA	●					
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	●					
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : IN-322

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère	●				
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	15				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	200 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	- / 2				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	15				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	15 / -				
	Latérale minimale (m)	20				
	Latérales totales minimales (m)	40				
	Arrière minimale (m)	20				
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	50				
	Profondeur moyenne minimale (m)	75				
	Superficie minimale (m ²)	3750				
	DIVERS					
	Espace naturel (%)	20				
	PIIA	●				
	PAE	●				
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●				
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones					
	Notes spéciales					

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Fabrication de produits de haute technologie		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-323

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●	●			
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●				
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration		●			
	C-8 : Commerce d'hébergement			●		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement				●	
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)(3)	(2)(6)	(5)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●	●	
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5	7	7,5		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / 900	65 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40	40	75	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	4 / -	4 / -	4 / -	2,5 / -	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5	4,5	4	
	Arrière minimale (m)	6	6	6	4	
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18	18	18	15	
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5	27,5	20	
	Superficie minimale (m ²)	500	500	500	300	
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●	●	
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●	●	
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●		●	
	Notes spéciales	(4)(7)(8)	(7)(8)	(8)	(8)	

NOTES		Amendements	
(1) Boucherie, pâtisserie, biscuiterie, confiserie, bar laitier, boulangerie, magasin de fruits et de légumes (2) Magasin de chaussures, de vêtements et de variétés (3) Bijouterie, fleuriste, librairie, boutique de sport, antiquaire, boutique de meubles, articles de cuisine (suite page suivante)		N° régl.	Date
		102-2	2009-08-27



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-323

NOTES (SUITE)

- (4) Les usages du groupe d'usages « services professionnels et bureaux » ne doivent pas être situés au rez-de-chaussée.
- (5) Hébergement d'envergure, hébergement moyen
- (6) Restaurant
- (7) Un centre commercial de type artériel est autorisé dans cette zone.
- (8) Tout accès à la rue Lalonde est interdit.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-324

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale	●				
	H-3 : Habitation trifamiliale	●				
	H-4 : Habitation multifamiliale	●				
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●	●			
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●				
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration		●			
	C-8 : Commerce d'hébergement			●		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage			●		
	P-2 : Communautaire d'envergure			●		
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement				●	
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)	(2)(5)	(4)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(3)				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●	●	
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5	7	7,5		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / 900	65 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	40				
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40	40	75	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	4 / -	4 / -	4 / -	2,5 / -	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5	4,5	4	
	Arrière minimale (m)	6	6	6	4	
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18	18	18	15	
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5	27,5	20	
	Superficie minimale (m ²)	500	500	500	300	
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●	●	
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●	●	
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●		●	
	Notes spéciales	(6)(7)	(7)			

NOTES		Amendements	
(1) Boucherie, pâtisserie, biscuiterie, confiserie, bar laitier, boulangerie, magasin de fruits et de légumes (2) Magasin de chaussures, de vêtements et de variétés (3) Épicerie, pharmacie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, salon de massage, vente de marchandise érotique, prêteur sur gage, marché aux puces (suite page suivante)		N° régl.	Date
		102-36	2015-11-26



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-324

NOTES (SUITE)

- (4) Hébergement d'envergure, hébergement moyen
- (5) Restaurant
- (6) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 8.
- (7) Un centre commercial de type artériel est autorisé dans cette zone.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-325

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale	●				
	H-4 : Habitation multifamiliale		●			
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux			●		
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement			●		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage			●		
	P-2 : Communautaire d'envergure			●		
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)(3)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7,5	7,5		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 3,5	1 / 3,5		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40	40		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	5 / -	5 / -	5 / -		
	Latérale minimale (m)	3	3	3		
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	6	6	6		
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18	22	22		
	Profondeur moyenne minimale (m)	27	30	30		
	Superficie minimale (m ²)	500	750	750		
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA					
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature					
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●		
	Notes spéciales		(1)			

NOTES		Amendements	
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 12. (2) Organisme, association (3) Maison de pension de 3 à 19 chambres, maison de pension de 20 chambres et plus		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-326

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	25					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	5 / -					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérales totales minimales (m)	4,5					
	Arrière minimale (m)	7,5					
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	18					
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5					
	Superficie minimale (m ²)	500					
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature							
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-327

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale	•		•		
	H-4 : Habitation multifamiliale		•		•	
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux				•	
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(3)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•		•	•
	Jumelée			•		
	Contiguë			•		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5	7,5	6	7	7
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)	65 / -	65 / -	50 / -	65 / -	65 / -
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 3,5	1 / 3,5	1 / 3,5	1 / 3,5
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)			(2)	(2)	
	Bâti/terrain maximal (%)	50	50	50	50	50
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -	4 / -
	Latérale minimale (m)	3	3	0	3	3
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	6
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18	20	20	20	20
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	30	30	30	30
	Superficie minimale (m²)	750	750	1500	1500	1500
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA					
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	•	•	•	•	•
	Projet intégré			•	•	
	Dispositions particulières applicables à certaines zones					•
	Notes spéciales		(1)		(1)	(4)

NOTES		Amendements	
(1) Un maximum de 16 logements est autorisé. (2) Le rapport logements/terrain minimal doit être supérieur à 40. (3) Bureaux administratif d'un organisme (4) Mixité obligatoire avec habitation		N° régl.	Date
		102-61-1	16-04-2021



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-328

CLASSES D'USAGES								
USAGES PERMIS	H : HABITATION							
	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
	H-2 : Habitation bifamiliale							
	H-3 : Habitation trifamiliale							
	H-4 : Habitation multifamiliale							
	H-5 : Maison mobile							
	H-6 : Parc de maisons mobiles							
	V : VILLÉGIATURE							
	V-1 : Habitation unifamiliale							
	V-2 : Habitation bifamiliale							
	C : COMMERCE							
	C-1 : Commerce de détail et de services							
	C-2 : Services professionnels et bureaux							
	C-3 : Commerce artériel léger							
	C-4 : Commerce artériel lourd							
	C-5 : Commerce pétrolier							
	C-6 : Commerce de récréation							
	C-7 : Commerce de restauration							
	C-8 : Commerce d'hébergement							
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille							
	I : INDUSTRIE							
	I-1 : Industrie légère							
	I-2 : Industrie moyenne							
	I-3 : Industrie lourde							
	I-4 : Extraction							
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE							
	P-1 : Communautaire de voisinage							
	P-2 : Communautaire d'envergure							
	P-3 : Communautaire récréatif							
	P-4 : Terrain de stationnement							
	P-5 : Utilité publique légère							
	P-6 : Utilité publique moyenne							
	P-7 : Utilité publique lourde							
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE							
	A-1 : Agriculture et pisciculture							
	A-2 : Fermette							
	A-3 : Élevage							
	A-4 : Foresterie et sylviculture							
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques							
	CO : CONSERVATION							
	CO-1 : Conservation							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
	USAGES COMPLÉMENTAIRES							
	NORMES SPÉCIFIQUES							
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
		Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
		Largeur minimale (m)	7					
		Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 1,5					
		Hauteur minimale/maximale (m)						
RAPPORTS								
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)								
Logements/terrain maximal (logements/ha)		20						
Bâti/terrain maximal (%)		25						
MARGES								
Avant minimale/maximale (m)		7,5 / -						
Latérale minimale (m)		2						
Latérales totales minimales (m)		4,5						
Arrière minimale (m)		7,5						
LOTISSEMENT								
TERRAIN								
Largeur minimale (m)		18						
Profondeur moyenne minimale (m)		27,5						
Superficie minimale (m ²)		500						
DIVERS								
Espace naturel (%)								
PIIA	●							
PAE								
Usages conditionnels								
Corridors de signature	●							
Projet intégré	●							
Dispositions particulières applicables à certaines zones								
Notes spéciales	(1)							

NOTES		Amendements	
(1) La marge avant en bordure de la route 117 est fixée à 8 mètres.		N° régl.	Date

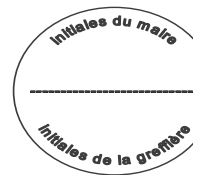


GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-329

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●				
	C-2 : Services professionnels et bureaux		●			
	C-3 : Commerce artériel léger		●			
	C-4 : Commerce artériel lourd					●
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation			●		
	C-7 : Commerce de restauration		●			
	C-8 : Commerce d'hébergement			●		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage				●	
	P-2 : Communautaire d'envergure				●	
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(5)
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)		(2)	(3)	
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●	●	●
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -	65 / -
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	50	50	50	50	40
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	9 / -	9 / -	9 / -	9 / -	9 / -
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	3,5
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	7
	Arrière minimale (m)	5	5	5	5	7,5
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	20	20	20	20	20
	Profondeur moyenne minimale (m)	30	30	30	30	30
	Superficie minimale (m ²)	600	600	600	600	600
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●	●	●
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●	●	●
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●	●	
	Notes spéciales	(4)	(4)	(4)	(4)	(6)

NOTES		Amendements	
(1) Salon de massage, vente de marchandises érotiques, prêteur sur gage, marché aux puces		N° régl.	Date
(2) Les usages des sous-groupes d'usages « récréation extérieure intensive » et « récréation extérieure extensive », établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salle d'amusement		102-31	2014-07-18
(3) Résidence de tourisme et hébergement routier		102-52	2019-04-19
		102-62	2021-05-21
		102-65-1	2022-03-18
(suite page suivante)			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CA-329

NOTES (SUITE)

- (4) La superficie au sol minimale du bâtiment principal sur un terrain adjacent à la route 117 est fixée à 150 mètres carrés.
- (5) Un seul établissement dans la zone permettant la location d'outils, de machinerie et d'équipements similaires.
- (6) Une zone tampon de 3 mètres et une clôture opaque de 1 mètre de haut doivent être prévues dans toutes les cours avant donnant sur le chemin Brébeuf et la rue Marier.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-330

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale	●		●			
	H-3 : Habitation trifamiliale	●		●			
	H-4 : Habitation multifamiliale		●	●			
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	●	●	●		
		Jumelée			●		
		Contiguë			●		
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
		Largeur minimale (m)	7	7,5	6		
		Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	50 / -		
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 3,5		
		Hauteur minimale/maximale (m)					
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)				45			
Bâti/terrain maximal (%)		30	30	40			
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		5 / -	5 / -	7,5			
Latérale minimale (m)		3	3	3			
Latérales totales minimales (m)		6	6	6			
Arrière minimale (m)		7,5	7,5	7,5			
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)		22	22	25			
Profondeur moyenne minimale (m)		27,5	30	30			
Superficie minimale (m ²)		750	750	3 000			
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●	●	●				
Projet intégré			●				
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales		(1)	(1/2)				

NOTES		Amendements	
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 24. (2) Développement en projet intégré obligatoire		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-331

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	20					
	Bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérales totales minimales (m)	4,5					
	Arrière minimale (m)	7,5					
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	18					
	Profondeur moyenne minimale (m)	25,5					
	Superficie minimale (m ²)	500					
	DIVERS						
Espace naturel (%)							
PIIA	●						
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●						
Projet intégré	●						
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-332

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale	●	●	●		
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●	●	●		
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●	●	●		
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	●	●	●		
	C-7 : Commerce de restauration	●	●	●		
	C-8 : Commerce d'hébergement	●	●	●		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage	●	●	●		
	P-2 : Communautaire d'envergure	●	●	●		
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement				●	
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(4)	(4)	(4)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)		
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES	NORMES SPÉCIFIQUES					
	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●			●	
	Jumelée		●			
	Contiguë			●		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	6	5,5	3,5		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	75 / -	75 / -	75 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	70	70	70	75	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	
	Arrière minimale (m)	4	4	4	4	
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	10	8	6	15	
	Profondeur moyenne minimale (m)	21	30	30	20	
	Superficie minimale (m ²)	300	180	180	300	
DIVERS	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●	●	
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●	●	
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●	●	
	Notes spéciales	(5)(6)	(6)	(6)		

NOTES		Amendements	
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques,marché aux puces et vente de cannabis	(2) Du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure extensive » (sauf un sentier récréatif), groupe d'usages « récréation extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage et centre de ski alpin, du sous-groupe d'usages « (suite page suivante)	N° régl.	Date
		102-45-1	2018-02-16
		102-52	2019-04-19
		102-65-1	2022-03-18



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-332

NOTES (SUITE)

- intérieure » : établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salle d'amusement
- (3) Restaurant routier
 - (4) Hébergement moyen et hébergement d'envergure
 - (5) Un centre commercial de type centre-ville est autorisé.
 - (6) Les marges latérales et latérales totales ne s'appliquent pas pour les terrains adjacents à la rue de Saint-Jovite.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE :CV-332-1

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale	●	●	●		
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●	●	●		
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	●	●	●		
	C-7 : Commerce de restauration	●	●	●		
	C-8 : Commerce d'hébergement	●	●	●		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage	●	●	●		
	P-2 : Communautaire d'envergure	●	●	●		
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement				●	
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(4)	(4)	(4)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)		
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●			●	
	Jumelée		●			
	Contiguë			●		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	6	5,5	3,5		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	75/-	75/-	75/-		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/2,5	1/2,5	1/2,5	-/1	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	70	70	70	75	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	2/-	2/-	2/-	2/-	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	
	Arrière minimale (m)	4	4	4	4	
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	10	8	6	15	
	Profondeur moyenne minimale (m)	21	30	30	20	
	Superficie minimale (m ²)	300	180	180	300	
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●	●	
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●	●	
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●	●	
	Notes spéciales	(5)				

NOTES		Amendements	
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques et marché aux puces, vente de cannabis.	(2) Du sous-groupe d'usages "commerce de récréation extérieure extensive" (sauf un sentier récréatif), du groupe d'usages "récréation extérieure intensive" : marina, piste et école d'aviation	N° régl.	Date
		102-27	2013-07-19
		102-52	2019-04-19
(suite page suivante)			



ZONE : CV-332-1

piste de course véhicules motorisés, go-kart, école de pilotage et centre de ski alpin, du sous-groupe d'usages "commerce de récréation intérieure" : établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salle d'amusement.

- (3) Restaurant routier
- (4) Hébergement moyen, hébergement d'envergure
- (5) Un centre commercial de type centre-ville est autorisé



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE :CV-332-2

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier	●					
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	6					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	60/-					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1/1					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	60					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	2/-					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérales totales minimales (m)	4					
	Arrière minimale (m)	4					
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	30					
	Profondeur moyenne minimale (m)	30					
	Superficie minimale (m ²)	1500					
	DIVERS						
	Espace naturel (%)						
	PIIA	●					
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Corridors de signature	●					
	Projet intégré						
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●					
	Notes spéciales						

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date
(1) Un atelier de réparation mécanique pour station-service est prohibé.	(2013)-102-27	2013-07-19



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES
ZONE : RA-333

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -					
	Latérale minimale (m)	2					
	Latérales totales minimales (m)	4,5					
	Arrière minimale (m)	7,5					
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18						
Profondeur moyenne minimale (m)	25,5						
Superficie minimale (m ²)	500						
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature							
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-334

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale	●					
	H-3 : Habitation trifamiliale		●				
	H-4 : Habitation multifamiliale			●			
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
USAGES COMPLÉMENTAIRES							
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●	●	●			
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7	7	7,5			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40	40			
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	2 / -	2 / -	2 / -			
	Latérale minimale (m)	2	2	2			
	Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5	4,5			
	Arrière minimale (m)	4,5	4,5	4,5			
	LOTISSEMENT						
		TERRAIN					
		Largeur minimale (m)	18	18	18		
		Profondeur moyenne minimale (m)	25,5	25,5	25,5		
	Superficie minimale (m ²)	550	550	550			
	DIVERS						
	Espace naturel (%)						
	PIIA						
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Corridors de signature						
	Projet intégré						
	Dispositions particulières applicables à certaines zones						
	Notes spéciales			(1)			

NOTES		Amendements	
(1) Un maximum de 6 logements est autorisé.		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-335

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale	●	●			
	H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			
	H-4 : Habitation multifamiliale	●	●			
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●	●			
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●	●			
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration	●	●			
	C-8 : Commerce d'hébergement	●	●			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage	●	●			
	P-2 : Communautaire d'envergure	●	●			
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement			●		
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(3)	(3)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(2)(4)	(2)(4)			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●		●		
	Jumelée		●			
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	6	6			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	75	75	75		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	2 / -	2 / -	2 / -		
	Latérale minimale (m)	2	2	2		
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4		
	Arrière minimale (m)	4	4	4		
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18	18	18		
	Profondeur moyenne minimale (m)	22	22	22		
	Superficie minimale (m ²)	400	400	400		
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●		
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature					
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●		
	Notes spéciales	(1)	(1)			

NOTES		Amendements	
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 10.	(2) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotique, marché aux puces, vente de cannabis.	N° régl.	Date
		102-52	2019-04-19
		102-65-1	2022-03-18
(3) Restaurant			
(4) Résidence de tourisme et hébergement routier			



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-336

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale		●				
	H-3 : Habitation trifamiliale			●			
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	●	●	●		
		Jumelée					
		Contiguë					
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
		Largeur minimale (m)	7	7	7		
Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)		65 / -	65 / -	65 / -			
Hauteur en étage(s) minimale/maximale		1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5			
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)		50	50	50			
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		2 / -	2 / -	2 / -			
Latérale minimale (m)		2	2	2			
Latérales totales minimales (m)		4,5	4,5	4,5			
Arrière minimale (m)		4,5	4,5	4,5			
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)		18	18	18			
Profondeur moyenne minimale (m)		25,5	25,5	25,5			
Superficie minimale (m ²)		500	500	500			
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature							
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-337

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale	●	●			
	H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			
	H-4 : Habitation multifamiliale	●	●			
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●	●			
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●	●			
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration	●	●			
	C-8 : Commerce d'hébergement	●	●			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage	●	●			
	P-2 : Communautaire d'envergure	●	●			
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement			●		
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(2)(3)	(2)(3)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(4)	(4)			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●		●		
	Jumelée		●			
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	6	6			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 /-	65 /-			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	75	75	75		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	2 / -	2 / -	2 / -		
	Latérale minimale (m)	2	2	2		
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4		
	Arrière minimale (m)	4	4	4		
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18	18	18		
	Profondeur moyenne minimale (m)	22	22	22		
	Superficie minimale (m ²)	400	400	400		
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●		
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature					
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●		
	Notes spéciales	(1)(5)	(1)(5)			

NOTES		Amendements	
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 10. (2) Services personnels et services d'esthétique (3) Restaurant (4) Résidence de tourisme et hébergement routier (5) La marge latérale et latérale totale est de 0 pour les terrains adjacents à la rue Charbonneau.		N° régl.	Date
		102-65-1	2022-03-18



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-338

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale	●				
	H-4 : Habitation multifamiliale	●	●	●		
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●	●	●		
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●	●	●		
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	●	●	●		
	C-7 : Commerce de restauration	●	●	●		
	C-8 : Commerce d'hébergement	●	●	●		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage	●	●	●		
	P-2 : Communautaire d'envergure	●	●	●		
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement				●	
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(4)	(4)	(4)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)		
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●			●	
	Jumelée		●			
	Contiguë			●		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	6	6	6		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	75	75	75	75	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	
	Arrière minimale (m)	4	4	4	4	
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	10	8	6	15	
	Profondeur moyenne minimale (m)	25	25	25	20	
	Superficie minimale (m ²)	300	200	180	300	
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●	●	
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●		
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●	●	
	Notes spéciales	(5)(6)(7)	(6)(7)	(6)(7)		

NOTES		Amendements	
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques et marché aux puces, vente de cannabis.	(2) Commerce de récréation extérieure extensive (sauf le sentier récréatif), établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salle d'amusement et du sous-groupe d'usages « récréation extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de (suite page suivante)	N° régl.	Date
		102-45-1	2018-02-16
		102-52	2019-04-19
		102-63	2021-08-20
		102-65-1	2022-03-18



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-338

NOTES (SUITE)

- véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage et centre de ski alpin
- (3) Restaurant routier
 - (4) Hébergement moyen, hébergement d'envergure à l'exclusion des complexes hôteliers
 - (5) Un centre commercial de type centre-ville est autorisé.
 - (6) Les marges latérales et latérales totales ne s'appliquent pas pour les terrains adjacents aux rues Charbonneau, de Saint-Jovite, Labelle et de l'École.
 - (7) Un (1) seul wagon de train est autorisé à titre d'usage complémentaire à l'usage « Restaurant » et doit servir uniquement de salle à manger.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-339

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale	●				
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services		●			
	C-2 : Services professionnels et bureaux		●			
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement		●			
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement			●		
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)(2)			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	(3)				
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●	●		
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7,5			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 /-	65 /-			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5	- / 1		
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40	75		
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	3 / -	3 / -	3 / -		
	Latérale minimale (m)	2	2.5	2		
	Latérales totales minimales (m)	4.5	5	4		
	Arrière minimale (m)	4	4	4		
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	16,5	18	18		
	Profondeur moyenne minimale (m)	21	27	27		
	Superficie minimale (m ²)	360	550	550		
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●		
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●		
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●		
	Notes spéciales					

NOTES		Amendements	
(1) Pharmacie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques, marché aux puces, vente de cannabis		N° régl.	Date
		102-52	2019-04-19
	(2) Résidence de tourisme, hébergement d'envergure et hébergement routier	102-65-1	2022-03-18
	(3) Gîte du passant		



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-338-1

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale	●	●	●		
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services	●	●	●		
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●	●	●		
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	●	●	●		
	C-7 : Commerce de restauration	●	●	●		
	C-8 : Commerce d'hébergement	●	●	●		
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage	●	●	●		
	P-2 : Communautaire d'envergure	●	●	●		
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement				●	
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(4)	(4)	(4)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(1)(2)(3)		
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●			●	
	Jumelée		●			
	Contiguë			●		
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	6	6	6		
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -	65 / -		
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 3	1 / 3	1 / 3	- / 1	
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	75	75	75	75	
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	2 / -	2 / -	2 / -	2 / -	
	Latérale minimale (m)	2	2	2	2	
	Latérales totales minimales (m)	4	4	4	4	
	Arrière minimale (m)	4	4	4	4	
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	10	8	6	15	
	Profondeur moyenne minimale (m)	25	25	25	20	
	Superficie minimale (m ²)	300	200	180	300	
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●	●	●	
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●	●		
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●	●	●	
	Notes spéciales	(5)(6)	(6)	(6)		

NOTES		Amendements	
(1) Salon de massage, prêteur sur gage, vente de marchandises érotiques, marché aux puces, vente de cannabis	(2) Commerce de récréation extérieure extensive (sauf le sentier récréatif), établissement présentant des spectacles à caractère érotique et salle d'amusement et du sous-groupe d'usages « récréation extérieure intensive » : marina, piste et école d'aviation, piste de course de (suite page suivante)	N° règl.	Date
		102-33	2015-03-20
		102-44	2017-08-17
		102-52	2019-04-19



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-338-1

NOTES (SUITE)

- véhicules motorisés, go-karts, école de pilotage et centre de ski alpin
- (3) Restaurant routier
 - (4) Hébergement moyen, hébergement d'envergure à l'exclusion des complexes hôteliers
 - (5) Un centre commercial de type centre-ville est autorisé.
 - (6) Les marges latérales et latérales totales ne s'appliquent pas pour les terrains adjacents aux rues Charbonneau, de Saint-Jovite, Labelle et de l'École.



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : CV-340

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale	●				
	H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux	●				
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	(2)				
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 /-	65 /-			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 3,5			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	5 / -	5 / -			
	Latérale minimale (m)	2	2			
	Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5			
	Arrière minimale (m)	5	5			
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18	18			
	Profondeur moyenne minimale (m)	24	24			
	Superficie minimale (m ²)	550	550			
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA	●	●			
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature					
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●			
	Notes spéciales					

NOTES		Amendements	
(1) Services financiers (2) Gîte du passant		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-341

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale	●				
	H-3 : Habitation trifamiliale		●			
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 3,5			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	40	40			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	5 / -	5 / -			
	Latérale minimale (m)	2	2			
	Latérales totales minimales (m)	4,5	4,5			
	Arrière minimale (m)	5	5			
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
Largeur minimale (m)	18	18				
Profondeur moyenne minimale (m)	24	24				
Superficie minimale (m ²)	550	550				
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature						
Projet intégré						
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales						

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES
ZONE : RA-342

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	12,5					
	Bâti/terrain maximal (%)	25					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -					
	Latérale minimale (m)	2,5					
	Latérales totales minimales (m)	4,5					
	Arrière minimale (m)	7,5					
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	18					
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5					
Superficie minimale (m ²)	800						
DIVERS							
Espace naturel (%)	30						
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature							
Projet intégré	●						
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-343

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●					
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7					
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -					
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5					
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	20					
	Bâti/terrain maximal (%)	25					
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -					
	Latérale minimale (m)	3					
	Latérales totales minimales (m)	6					
	Arrière minimale (m)	7,5					
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
Largeur minimale (m)	18						
Profondeur moyenne minimale (m)	27,5						
Superficie minimale (m ²)	550						
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●						
Projet intégré	●						
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-344

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale	●	●				
	H-4 : Habitation multifamiliale	●	●				
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●	●				
	Jumelée		●				
	Contiguë		●				
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)	70 / -	70 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 4	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)		60				
	Bâti/terrain maximal (%)	50	50				
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -	7,5 / -				
	Latérale minimale (m)	3	3				
	Latérales totales minimales (m)	6	6				
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5				
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	25	30				
	Profondeur moyenne minimale (m)	45	45				
	Superficie minimale (m²)	1 000	2 000				
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	●	●					
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●	●					
Projet intégré		●					
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales	(3) (4)(5)	(1)(2)					

NOTES		Amendements	
(1) Un maximum de 20 logements est autorisé par bâtiment. (2) Développement en projet intégré obligatoire (3) Un maximum de 120 logements est autorisé par bâtiment. (4) Le stationnement en cour avant est permis (5) Le sous-sol n'est pas permis		N° régl.	Date
		102-23	2012-07-20
		102-37	2016-04-25
		102-49	2019-01-07



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RF-344-1

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd	●				
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère		●			
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(3)	(1)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7	7			
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)	100/-	100/-			
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2	1 / 2			
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	50	50			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5/-	7,5/-			
	Latérale minimale (m)	5	5			
	Latérales totales minimales (m)	10	10			
	Arrière minimale (m)	7,5	7,5			
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	50	50			
	Profondeur moyenne minimale (m)	45	45			
	Superficie minimale (m²)	3 000	3 000			
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA					
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature					
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones					
	Notes spéciales	(2)	(2)			
NOTES						
(1) Fabrication de la bière (microbrasserie)					N° régl.	Date
					102-31	2014-07-18
					102-37	2016-04-25
					102-63	2021-08-20
(2) La clôture exigée dans la zone tampon avec l'usage habitation (H) peut être remplacée par un talus végétalisé comprenant des arbres conifères d'un minimum de 1,5 m de haut.						
(3) Entrtepôt et mini entrepôt						
- 759-1 -						



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RM-345

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale	●					
	H-3 : Habitation trifamiliale		●				
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	●	●			
		Jumelée					
		Contiguë					
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
		Largeur minimale (m)	7	7			
		Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5			
		Hauteur minimale/maximale (m)					
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)		25	25				
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		7,5 / -	7,5 / -				
Latérale minimale (m)		3	3				
Latérales totales minimales (m)		6	6				
Arrière minimale (m)		7,5	7,5				
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)		18	18				
Profondeur moyenne minimale (m)		27,5	27,5				
Superficie minimale (m ²)		500	750				
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	●	●					
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●	●					
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales							

NOTES		Amendements	
		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RM-346

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale	●				
	H-4 : Habitation multifamiliale	●				
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●				
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)	40				
	Bâti/terrain maximal (%)	40				
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -				
	Latérale minimale (m)	3				
	Latérales totales minimales (m)	6				
	Arrière minimale (m)	7,5				
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18				
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5				
	Superficie minimale (m ²)	1 500				
DIVERS						
Espace naturel (%)						
PIIA						
PAE						
Usages conditionnels						
Corridors de signature	●					
Projet intégré	●					
Dispositions particulières applicables à certaines zones						
Notes spéciales	(1)(2)(3)(4)					

NOTES		Amendements	
(1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 8. (2) Développement en projet intégré obligatoire (3) Un second accès au site est autorisé uniquement que pour des raisons de sécurité publique. (4) Un écran végétal composé de conifères doit avoir une profondeur de 5 mètres en bordure du parc linéaire et de 6 mètres à l'arrière des lots donnant sur la rue Place du repos.		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RC-347

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale	●					
	H-3 : Habitation trifamiliale	●					
	H-4 : Habitation multifamiliale		●				
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services	●					
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration	●					
	C-8 : Commerce d'hébergement	●					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(4)(5)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(3)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	(6)					
NORMES SPÉCIFIQUES	NORMES SPÉCIFIQUES						
	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	●	●				
	Jumelée		●				
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)	7	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 3,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)	50	50				
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)	4 / -	4 / -				
	Latérale minimale (m)	3	3				
	Latérales totales minimales (m)	6	6				
	Arrière minimale (m)	7.5	7.5				
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	18	18				
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5				
	Superficie minimale (m ²)	500	500				
	DIVERS						
	Espace naturel (%)						
	PIIA	●	●				
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Corridors de signature	●	●				
	Projet intégré						
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	●	●				
	Notes spéciales	(1)	(1)(2)				
NOTES					Amendements		
					N° régl.	Date	
					102-52	2019-04-19	
(1) Une partie de cette zone est assujettie au règlement constituant un site du patrimoine (109-91).							
(2) Le nombre maximal de logement par bâtiment est fixé à 8.							
(3) Épicerie, vente de vins, de spiritueux et autres alcools, pharmacie, prêteurs sur gage, vente de marchandises érotiques, marchés aux puces, vente de cannabis.							
(4) Restaurant							
(suite page suivante)							



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RC-347

NOTES (SUITE)

- (5) Hébergement moyen
- (6) Gîte du passant



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RM-348

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale	●	●				
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	●	●			
		Jumelée		●			
		Contiguë					
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
		Largeur minimale (m)	7,5	7,5			
		Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -	65 / -			
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	1 / 2,5			
		Hauteur minimale/maximale (m)					
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)			40				
Bâti/terrain maximal (%)		30	30				
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		6,5 / -	6,5 / -				
Latérale minimale (m)		2	2				
Latérales totales minimales (m)		4,5	4,5				
Arrière minimale (m)		7	7				
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)		18	18				
Profondeur moyenne minimale (m)		27,5	27,5				
Superficie minimale (m ²)		1500	1 500				
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA	●	●					
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●	●					
Projet intégré		●					
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales	(1)	(1)(2)					

NOTES	Amendements	
	N° régl.	Date

- (1) Le nombre maximal de logements par bâtiment est fixé à 6.
- (2) Développement en projet intégré obligatoire



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-349

CLASSES D'USAGES						
USAGES PERMIS	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation					
	C-7 : Commerce de restauration					
	C-8 : Commerce d'hébergement					
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
	I-3 : Industrie lourde					
	I-4 : Extraction					
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne	●				
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(2)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	(1)				
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	●	●			
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Largeur minimale (m)	7				
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
	Hauteur minimale/maximale (m)					
	RAPPORTS					
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
	Bâti/terrain maximal (%)	20	10			
	MARGES					
	Avant minimale/maximale (m)	7,5 / -	10 / -			
	Latérale minimale (m)	3	10			
	Latérales totales minimales (m)	6	20			
	Arrière minimale (m)	8	10			
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m)	18	18			
	Profondeur moyenne minimale (m)	27,5	27,5			
	Superficie minimale (m ²)	750	750			
	DIVERS					
	Espace naturel (%)					
	PIIA					
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	●	●			
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones					
	Notes spéciales					

NOTES		Amendements	
(1) Gîte du passant (2) Centrale de distribution d'électricité et poste de transformation		N° régl.	Date



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-349-1

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
NORMES SPÉCIFIQUES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée						
	Jumelée						
	Contiguë						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Largeur minimale (m)						
	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)						
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale						
	Hauteur minimale/maximale (m)						
	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	Bâti/terrain maximal (%)						
	MARGES						
	Avant minimale/maximale (m)						
	Latérale minimale (m)						
	Latérales totales minimales (m)						
	Arrière minimale (m)						
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)						
	Profondeur moyenne minimale (m)						
	Superficie minimale (m ²)						
	DIVERS						
	Espace naturel (%)						
	PIIA						
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Corridors de signature						
	Projet intégré						
	Dispositions particulières applicables à certaines zones						
	Notes spéciales						

NOTES		Amendements	
Grille remplacée par TM-685 - Amendement (2017)-102-44		N° régl.	Date
		102-44	2017-08-17



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

ZONE : RA-350

CLASSES D'USAGES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
	C-7 : Commerce de restauration						
	C-8 : Commerce d'hébergement						
	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
	I : INDUSTRIE						
	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
	I-3 : Industrie lourde						
	I-4 : Extraction						
	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
		Isolée	●				
		Jumelée					
		Contiguë					
		DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
		Largeur minimale (m)	7				
		Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m ²)	65 / -				
		Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5				
Hauteur minimale/maximale (m)							
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)							
Logements/terrain maximal (logements/ha)							
Bâti/terrain maximal (%)		20					
MARGES							
Avant minimale/maximale (m)		7,5 / -					
Latérale minimale (m)		3					
Latérales totales minimales (m)		6					
Arrière minimale (m)		7,5					
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)		18					
Profondeur moyenne minimale (m)		27,5					
Superficie minimale (m ²)	750						
DIVERS							
Espace naturel (%)							
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature	●						
Projet intégré							
Dispositions particulières applicables à certaines zones							
Notes spéciales	(1)						

NOTES		Amendements	
(1) Il n'y a aucune superficie maximale applicable à un logement accessoire.		N° régl.	Date